

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

MODÈLE MINEUR(E)

■ CONSENTEMENT PARENTALE

Je, soussigné(e), Mr Mme (nom/prénom du représentant légal),
né(e) le/...../....., déclare avoir pris connaissance de la volonté de son/sa fils/(fille) (nom/prénom),
.....né(e) le...../...../....., mineur(e) à ce jour, de recevoir une des
prestations proposer par Jojo-lita « description de la prestation »
.....,
sur (description de la zone du corps).....

J'ai pu poser toutes les questions que je voulais et j'ai compris que je recevrai un exemplaire signé par la
praticienne du présent consentement.

Je certifie que l'état de santé de ce jour (maladie, prise de médicament, pratiques d'examens
complémentaires) de mon (ma) fils (fille) ne contre-indique en rien la pratique.

Je certifie que mon (ma) fils (fille) n'a jamais été tatoué ou autres (si déjà tatoué(e), précisez le motif et
l'endroit).....

Je certifie être en pleine possession de mes moyens et ne pas être sous l'emprise de drogues ou d'alcool.

Je certifie que mon (ma) fils (fille) est en pleine possession des ses moyens.

J'ai bien compris que cette prestation sera réalisé dans conditions qui correspondent à l'état actuel des
connaissances. J'autorise par la présente, mon fils/fille, à recevoir la dite prestation, le...../...../.....,
par « Jojo-lita ».

Je suis absolument conscient que les tatouages artistiques sont PERMANENT et DEFINITIF (encre indélébile),
et conscient que pour la micro-pigmentation le tatouage est semi permanent (encre minéraux, qui s'estompe
avec le temps) pratiqué avec un dermographe intradermique selon les normes d'hygiène en vigueur, avec un
jeu d'aiguilles stériles.

Ci joint, la photocopie de ma pièce d'identité ainsi que celle de mon/ma fils/fille.

Fait à

Le

Signature Praticienne

Signature Client(e)



Jojo Lita

L'ÂME À ZONE

L'art de réconcilier le corps et l'histoire qu'il raconte

ARTISTE TATOEUSE À VISÉE RÉPARATRICE

POST-OPÉATOIRE, POST-CHIRURGIE
ESTHÉTIQUE & ARTISTIQUE

DÉTATOUAGE SANS LASER SKINIAL

QUESTIONNAIRE MÉDICAL ET ACCORD ÉCRIT

Nom/ Prénom			
Date de naissance		Sexe	
Adresse			
Ville		Pays	
Code Postal		Profession	
Numéro Téléphone		Adresse mail	

Comment avez-vous entendu parler de jojo-lita?

Bouche à oreille ☐ Reportages TV, articles de presse ☐ Réseaux sociaux ☐ Autres :



Êtes vous atteint(e) de l'une de ces maladies? (cochez si oui)

- | | | | |
|-------------------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| • Eczéma/Psoriasis | ☐ | • Epilepsie | ☐ |
| • Diabète sucré | ☐ | • Choc anaphylactique | ☐ |
| • Maladie sanguine | ☐ | • Maladie du système circulatoire | ☐ |
| • Maladies auto-immunes | ☐ | • Infections chroniques | ☐ |
| • Cancer | ☐ | • Autres maladies | ☐ |
| | | • Avez-vous des allergies? | ☐ |

Etes-vous enceinte ? ☐ Oui ☐ Non

Fumez-vous ? ☐ Oui ☐ Non

Prenez-vous des médicaments?

Acides acétylsalicyliques (fluidifiants sanguins) de type aspirine ou autre Oui ☐ Non ☐

il est conseillé de suspendre la prise de ces médicaments pendant 5 jours avant le traitement et attendre 4 heures après le traitement avant la reprise avec accord écrit du médecin. Ces médicaments entraînent des saignements importants et provoquent la dilution du colorant, ce qui peut modifier le résultat de la sublimation.

Nom et adresse du médecin traitant:

DÉTAILS AU SUJET DU TATOUAGE

Ancienneté du tatouage : Où se trouve le tatouage ?

Description : Taille (cm)

Fait par un professionnel : Oui ☐ Non ☐

Traitements préalables pour le retrait : Oui ☐ Non ☐ Type d'encre (si vous savez).....

Quand? A quelle fréquence ?

DÉTAILS AU SUJET DE LA PEAU

Hyperpigmentation: Oui ☐ Non ☐ Cicatrices : Taille (cm)

Signes particulier (tâches de naissance, tâches de rousseur...) Oui ☐ Non ☐

Avez-vous déjà eu des difficultés de guérison avec formation de cicatrices? Oui ☐ Non ☐

Avez-vous d'autres problèmes? Oui ☐ Non ☐ Si oui, veuillez décrire

DÉTATOUAGE SANS LASER SKINIAL

À REMPLIR PAR LE CLIENT(E)

Vous avez choisi de faire enlever votre tatouage avec SKINIAL chez Jojo-Lita et opté pour l'efficacité de cette méthode. Nous vous assurons que Jojo-Lita est suffisamment formée, et agit avec la plus grande minutie. En remplissant ce qui suit, vous donnez votre accord pour le retrait du tatouage.

- 1) Le déroulement du traitement a-t-il été suffisamment expliqué?
- 2) Y a-t-il eu besoin de soins post-traitement?
- 3) Avez-vous compris la teneur de l'entretien?
- 4) L'information écrite à destination du client vous a-t-elle été remise?
- 5) Avez-vous eu suffisamment de temps pour rendre votre accord écrit?
- 6) Avez-vous été suffisamment informé des différents problèmes évoqués dans le point 1?

J'ai compris le déroulement et les risques potentiels liés à la méthode SKINIAL et j'accepte le traitement. Je n'ai pas reçu de garanties concernant le résultat du traitement. Je conçois que plusieurs traitements puissent être nécessaires pour arriver aux résultats escomptés, dans la mesure où ces derniers peuvent être atteints. Je m'engage à ne tenir pour responsable ni la sublimatrice, ni SKINIAL ou le fabricant en cas de dommages. Cela ne vaut pas pour des dommages qui pourraient être prémédités ou commis par négligence.

☐ **J'accepte que des photos de l'endroit tatoué, prises avant et après le traitement, soient utilisées à des fins publicitaires**

J'ai révélé à la praticienne les antécédents, les intolérances et les prises de médicaments, renseignements utiles au regard du traitement. En cas de rétention d'informations pouvant entraîner des dommages sur la santé et même sur la vie du client ou de la praticienne, des poursuites pénales peuvent être engagées.

Réalisation du test de tolérance

J'ai reçu le papier concernant les soins post-traitement

J'ai renoncé au test de tolérance (signature du client) tout en connaissant les risques de ne pas passer par le patch-test.

Date/Heure

Durée de l'entretien

Signature de la praticienne

Signature cliente

DÉTATOUAGE SANS LASER SKINIAL

NOTICE D'INFORMATION À DESTINATION DU CLIENT

Cher client, La notice suivante est importante et est destinée à vous informer. Le questionnaire médical permet, à la personne qui va vous prendre en charge, de détecter au préalable les risques éventuels et l'accord que vous avez donné par écrit l'autorise à enlever votre tatouage.

VOUS SOUHAITEZ FAIRE ENLEVER UNE PARTIE OU LA TOTALITÉ D'UN TATOUAGE

Retirer un tatouage est toujours plus difficile que d'en faire un. En fonction du type de praticien qui l'a réalisé (professionnel ou amateur) il peut être plus simple ou, au contraire, plus difficile d'accéder à la couleur puisque les tatouages réalisés par des amateurs se trouvent souvent dans des couches épidermiques plus profondes ou que le tissu épidermique est déjà bien cicatrisé grâce aux traitements laser effectués au préalable sous l'épiderme.

Les tatouages peuvent être enlevés grâce à différents procédés. Durant l'entretien, les méthodes vous ont été expliquées une à une :

- Méthode chirurgicale de la greffe
- Dermabrasion (élimination de la couche superficielle de la peau)
- Traitement laser IPL (méthode dite des lampes laser)
- Traitement laser classique -
- Retrait du tatouage sans laser (méthode Skinial)
-

En règle générale, les raisons pour lesquelles vous souhaitez faire enlever votre tatouage sont d'ordre esthétique, les coûts ne sont pas pris en charge par la caisse d'assurance maladie.

TRAITEMENT

La méthode Skinial est un procédé cosmétique breveté qui permet de retirer toutes sortes de tatouages, quelle que soit leur couleur. Cette technique repose sur l'utilisation d'une faible solution d'acide lactique, une substance naturellement produite par le corps (notamment lors des courbatures) et totalement éliminée par le métabolisme, sans résidu.

Le traitement provoque, en général, moins de douleur qu'un tatouage, bien que la perception varie d'une personne à l'autre. Certaines zones du corps peuvent être plus sensibles que d'autres.

À l'aide d'un appareil de micro-pigmentation, le praticien traite jusqu'à vingt petites zones du tatouage à la fois, l'une à côté de l'autre. Chaque parcelle mesure environ 0,5 cm x 0,8 cm. Cette approche permet de réduire considérablement le risque de cicatrice, car de petites lésions ont tendance à guérir sans laisser de trace.

Le traitement consiste à "limer" très légèrement la couche supérieure de la peau (épiderme) sur environ un millimètre, puis à y déposer goutte à goutte le liquide contenant l'acide lactique. Celui-ci agit sur les macrophages (cellules du système immunitaire) en libérant les particules de pigment qu'ils contiennent. Une fois libérées, ces particules sont remontées à la surface de la peau par le processus naturel de guérison, formant des croûtes qui sèchent puis tombent.

La période de cicatrisation dure généralement 6 à 10 semaines, selon le type de peau et l'état du système immunitaire. Chez les personnes ayant une faible capacité de régénération, ou en cas de non-respect des soins post-traitement, des rougeurs peuvent persister plus longtemps. Après la chute des croûtes, il est fortement recommandé d'appliquer la crème cicatrisante Skinial ScarCare pour favoriser la régénération de la peau, l'hydrater et l'apaiser.

L'intervenant décidera au cas par cas du moment opportun pour effectuer une nouvelle séance, selon l'évolution de la cicatrisation. Un rythme trop rapproché compromettrait le bon déroulement du traitement et augmenterait les risques de cicatrices. C'est pourquoi l'enlèvement d'un tatouage s'effectue progressivement, et le nombre de séances varie selon la taille du tatouage.

Même s'il est possible de traiter toutes les tailles de tatouages, le risque de cicatrisation visible est plus élevé pour les grandes surfaces, ou les tatouages réalisés trop profondément ou de manière irrégulière. Dans ces cas, il peut persister une ombre en profondeur, causée par la présence de pigments dans des couches de peau que le procédé ne peut atteindre.

DÉTATOUAGE SANS LASER SKINIAL

NOTICE D'INFORMATION À DESTINATION DU CLIENT

TRAITEMENT PRÉALABLE AU LASER :

Si, par ailleurs, des traitements préalables au laser n'auraient pas donné satisfaction, il faut voir au cas par cas si notre méthode peut être appliquée et avec quel traitement complémentaire. Cela est vrai en particulier lorsque, suite à un traitement laser sans succès, une forte cicatrice est restée sur ou sous la peau (en partie invisible).

Un traitement par notre méthode de telles parties couvertes de cicatrices n'est recommandé et ne donnera des résultats que dans des cas exceptionnels.

En cas de traitement préalable au laser, le succès n'est pas garanti, en raison des risques cités ci-dessus.

RISQUES ET EFFETS INDÉSIRABLES (INFORMATION CONFORME À LA LOI)

Comme toute méthode active, ce traitement présente lui aussi des risques et des effets indésirables.

Comme il est relativement récent, les éventuels effets indésirables n'ont pas tous été étudiés.

Chez les personnes très sensibles, il peut y avoir des réactions au niveau de la circulation sanguine.

Les hémorragies ou les saignements dus à des atteintes des vaisseaux sont rares.

Les inflammations de la blessure entraînent rarement des douleurs, de la fièvre ou des inflammations des voies ou des Nœuds lymphatiques correspondants. Les coloris utilisés pour le tatouage peuvent entraîner, lorsqu'on les libère ou qu'on les enlève, des réactions allergiques et des cicatrices hypertrophiées.

En cas de difficultés de guérison ou de prédispositions correspondant à celles évoquées ci-dessus, une prolifération de cicatrices douloureuses ou gênantes esthétiquement (cicatrice hypertrophiée, chéloïde) peut apparaître, ainsi que des taches. Ces taches peuvent rester durablement dans de rares cas. Plus il y a de pigments dans la peau (peau foncée ou bronzée), plus le risque de formation de taches est important.

Cependant, même en l'absence de complications, il peut y avoir, chez certains patients, des cicatrices géantes voire très disgracieuses que l'on peut essayer d'améliorer avec des mesures traditionnelles (crèmes, massages).

En cas d'allergie ou d'hypersensibilité (ex : à des médicaments, produits désinfectants, au latex), des enflures, des démangeaisons, des éternuements, de l'eczéma, des vertiges ou des vomissements peuvent apparaître, ainsi que d'autres réactions relativement légères du même genre. En littérature, il a été rapporté que les infections et les dégâts localisés sur les tissus (nécroses et/ou irritations/inflammations veineuses) peuvent entraîner des dégâts nerveux passagers, voire très rarement, durables (douleurs, paralysies).

Cependant ces effets secondaires n'ont pour l'instant pas été observés après un traitement Skinial.

Dans de rares cas le résultat escompté peut ne pas être atteint malgré une application minutieuse et correcte du traitement et l'état peut même s'aggraver. Des affections de la peau comme l'acné ou l'herpès peuvent être activées par le traitement.

Chez les fumeurs, l'irrigation sanguine de l'endroit traité peut être temporairement très détériorée et le risque de difficultés de guérison peut, de ce fait, considérablement augmenter. Des douleurs apparaissant au bout de deux jours ou plus tard à l'endroit traité peuvent être le signe d'une infection. Dans ce cas, consultez immédiatement un médecin et informez-nous. Ce studio Skinial est exploité par des personnes à leur compte, sous leur propre responsabilité.

EFFETS SECONDAIRES

Brûlures, prurit de la peau sont des possibles hyper réactions du système immunitaire.

Une inflammation est le résultat d'une contamination de l'extérieur. Utilisez H2O Mediclean.

La peau peut avoir une apparence "normale" après la chute de la croûte.

Néanmoins, nous recommandons de faire une pause d'au moins 18 semaines entre les traitements afin de permettre à la zone sous-cutanée de se rétablir de façon satisfaisante.

Des rougeurs importantes sur la surface traitée sont normales et disparaissent au plus tard au bout de quelques mois.

Après le dernier traitement, la zone traitée se rétablit en l'espace d'environ 6 mois.

Si vous avez des questions ou si la zone traitée présente des inflammations, des douleurs ou des problèmes, veuillez vous adresser immédiatement à la praticienne ou à votre médecin.